MAITRE D'OUVRAGE

SAS AU DOMAINE DE L'OPERA
180 Rue de la Ginieisse
34 500 BEZIERS

ANGELOTTI GROUPE IMMOBILIER — HECTARE.fr AMENAGEUR FONCIER

ARCHITECTE - CONCEPTEUR

Mme Arianna PELLEGRINESCHI
Architecte
1a, Rue Camille Pelletan
13 210 SAINT REMY DE PROVENCE

GEOMETRE - CONCEPTEUR - MAITRE D'OEUVRE

SARL C2A
Géomètres Experts associés
BET VRD
1, Avenue René Cassin
84 170 MONTEUX
Tél: 04.90.61.02.67

Département du Vaucluse

Commune de PERNES LES FONTAINES

Lieu-dit : La Fabrique - Route de Mazan

Section BD , Parcelles 94-95-96-98-99

PA 084 088 19 C0002 accordé le 25 Octobre 2019
PA 084 088 19 C0002 T02 accordé le 20 Mai 2020
PA 084 088 19 C0002 M01 accordé le 16 Juin 2020

Lotissement " La Fabrique "

PLAN DE COMMERCIALISATION DU LOT 36

Dossier suivi par Frederic ARTUFEL - Jean-Baptiste AUBERT			
PLAN N° 01	Date	Historique	Dessinateur
	Mars 2019	Demande de permis d'aménager	F.L
Réf. Dossier : 19.01.43	Février 2022	Plan de commercialisation	F.L/E.G

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SARL au capital de 360 000 euros - RCS Avignon B 518 552 765 - Siret 518 552 765 00019

PLAN DE SITUATION

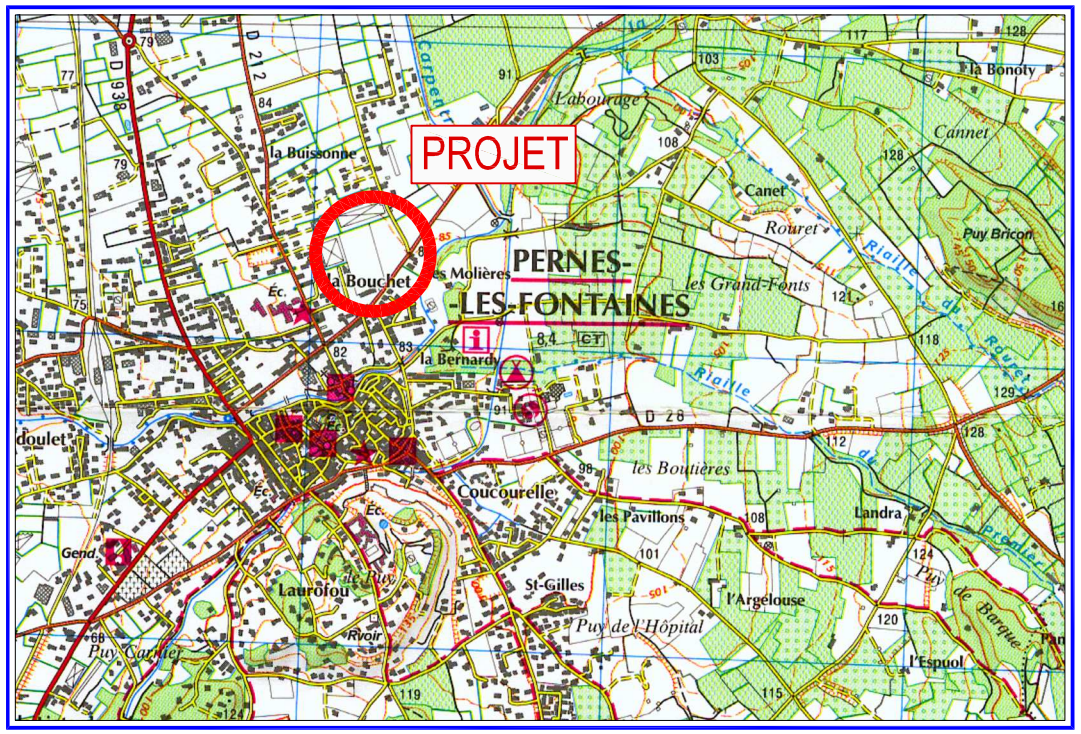

Echelle: 1/25000

PLAN DU LOTISSEMENT

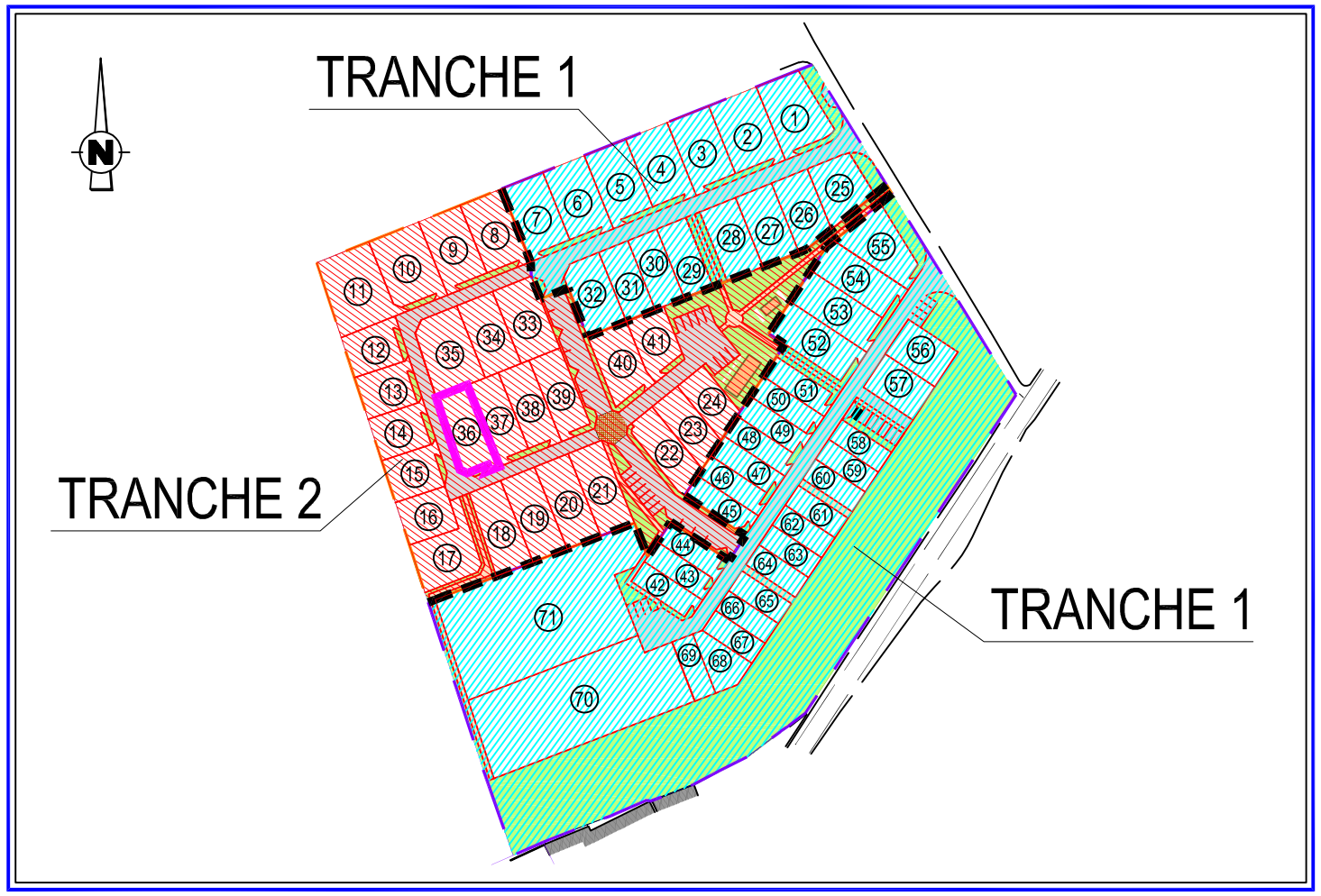

PLAN DU LOT

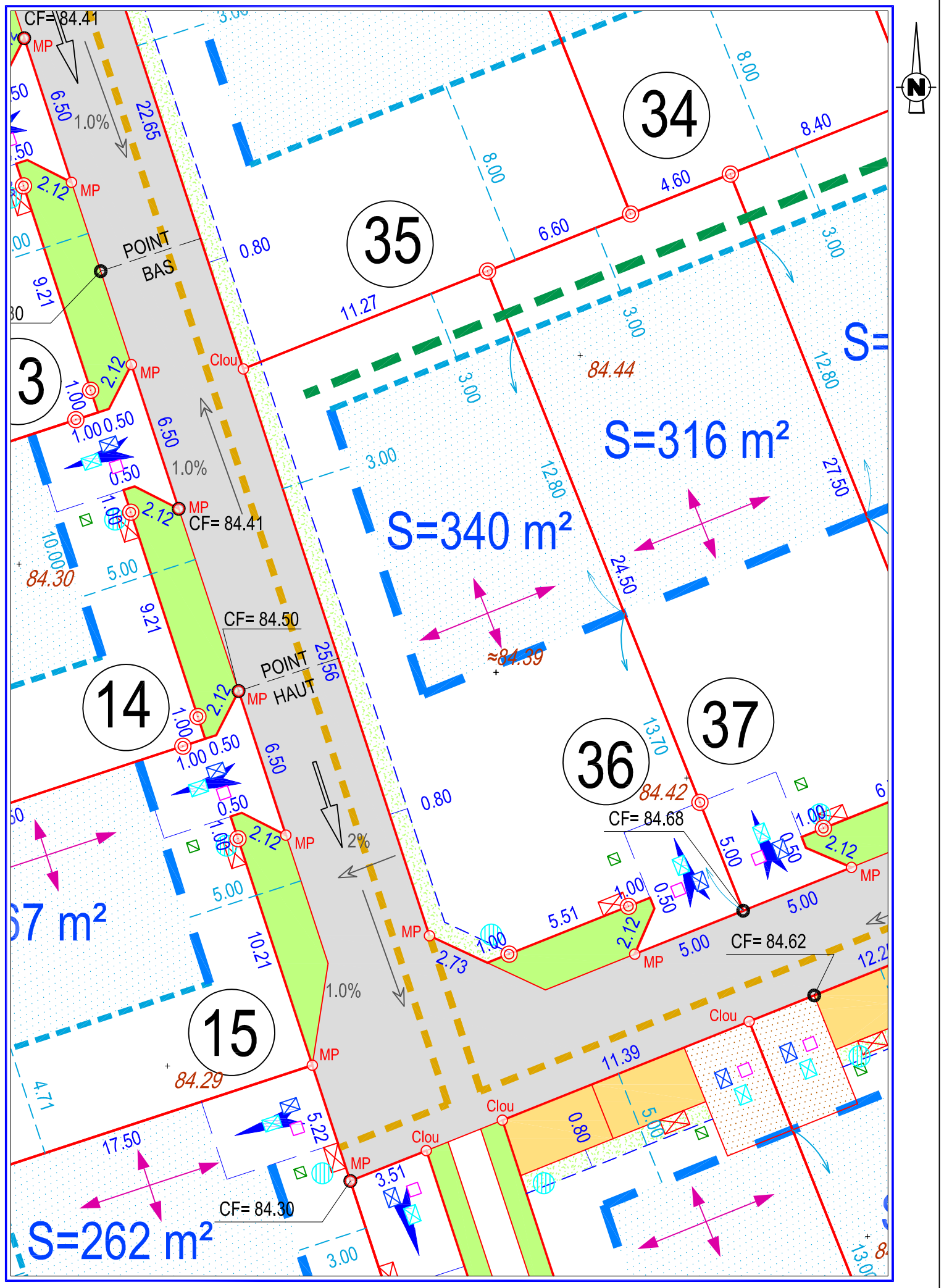

Echelle: 1/200

RENSEIGNEMENTS

Lieu dit : La Fabrique

Section BD , Parcelle 480

Superficie: 340 m²

Surface de plancher: 120 m²

LEGENDE

- Périmètre de l'aménagement
- Espaces verts communs enherbé
- Voie traitée en enrobé
- Pietonnier traité en clapicette
- Voie traitée en pavés ou résine marquant le carrefour
- Entrées des lots
  Espace privatif non clos traité en tout venant, puis béton lavé par les colotis
- P1 — Stationnement visiteur commun N°1 délimité par un marquage au sol
- Stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite
- Entrée privative des lots à traiter en béton par les colotis, devant éventuel garage
- Aire de stationnement privative à traiter en béton par les colotis
- Aire de stationnement privative à traiter en béton par l'aménageur
- Contours des lots
- Zone d'implantation des bâtiments
- Zone reservée pour la plantation d'une haie par les colotis - largeur 0.80m
- Position imposée des clôtures à respecter par les colotis
- Alignement imposé pour l'implantation des bâtiments
- Haie de cyprés de Florence à planter par les colotis à 2.00 m des limites
- Espace vert aménagé permettant la réception des eaux pluviales
- Placette de retournement règlementaire (conforme aux prescriptions du SDIS de Carpentras)
- STOP — Marquage au sol à réaliser
- Marquage au sol type pavé de résine collé ou résine gravillonée
- Sens de circulation des véhicules
- Sens de faîtage principal / secondaire obligatoire

- Borne O.G.E existante
- MP — Marque de peinture existante
- Clou — Clou existant
- Borne O.G.E à mettre en place (position théorique, susceptible d'être modifiée suite aux travaux de viabilité)
- Clou / MP — Marque de peinture ou clou à mettre en place (position théorique, susceptible d'être modifiée suite aux travaux de viabilité)
- *85.70 — Cote altimétrique du terrain naturel avant réalisation des travaux de viabilité
- *≈85.74 — Cote altimétrique approximative du terrain naturel avant réalisation des travaux de viabilité
- CF= 86.32 — Niveau voirie finie théorique à contrôler par recolement

* Les positions et dimensions des différents regards sont théoriques. A contrôler par recolement

- Regard pour la collecte des eaux pluviales
- Tabouret de branchement des eaux useés
- Regard abri compteur eau potable
- Regard d'irrigation Canal de Carpentras
- Regard de télécommunications de type L0T
- Coffret d'alimentation électrique

Ce plan de commercialisation a été dressé avant la réalisation des travaux de viabilité. Les côtes, limites et surfaces sont donc théoriques
En l'absence de bornes, ce sont les bordures ou rangées d'agglos qui délimiteront le périmètre des lots.